D'Armor et D'Argoat

l'animal ou des animaux « PetSitter », la personne qui aura l'animal ou les animaux en charge Protocole d'Accord entre les soussigné(e)s :
de l'animal, demeurant à (adresse) :
après : • •
aura lieu (cocher l'option choisie) : • Au domicile du Propriétaire de l'animal • Au domicile du PetSitter • Autre lieu (indiquez l'adresse):
Dans le cadre de sa prise en charge de l'animal, le Petsitter exercera les actions suivantes : NB : Le rôle du PetSitter est de prendre en charge l'animal, de subvenir à ses besoins, de veiller à son bienêtre et de s'assurer qu'il ne reste pas seul (ou le moins possible en accord avec son propriétaire). Le propriétaire de l'animal peut ici indiquer tous ce qui concerne son animal (soins médicaux, habitudes alimentaires, habitudes de vie,) : Personne de contact en cas d'urgence (nom, prénom, tel) :
Problèmes de santé éventuels de l'animal :

Autres consignes :
Conditions Générale de réalisation de la Garde La garde se réalise-t-elle dans un contexte d'échange de service de garde (cocher l'option retenue): Non, il est convenu que le propriétaire de l'animal dédommage le PetSitter de son service de garde, en lui versant la somme forfaitaire de 13 Euros, (montant en lettres: treize euros). En cas d'urgence vétérinaire: • Le PetSitter est habilité à conduire l'animal malade auprès du vétérinaire recommandé par le propriétaire de l'animal (voir plus haut - si aucun vétérinaire n'a été préalablement conseillé, il pourra être choisi par l'intervenant lui-même). Le PetSitter est donc habilité à engager les frais vétérinaires qu'il estimera nécessaire pour la bonne santé et la sauvegarde de l'animal. Les frais vétérinaires et médicaux seront intégralement remboursés au PetSitter par le propriétaire de l'animal. • Le propriétaire de l'animal déclare être joignable téléphoniquement aux numéros suivants, durant la réalisation de la garde:

Siret 82452332800030

Brebis65@gmail.com

Lanhouarneau 29430